

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Godmanchester, tenue le 2 octobre 2023 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : Mme Marie Galipeau et M. Michel Duhème

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

2023-10-02-488

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h00.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-489

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; ®
3. Approbation p.v. du 11 septembre 2023; ®
4. **Parole à l'assemblée;**
5. Approbation des factures; ®
6. Entente intermunicipale sécurité incendie - Huntingdon; ®
7. Adoption Politique de confidentialité; ®
8. Adoption Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information; ®
9. Adoption Politique d'écriture de journal général; ®
10. Résultat des ouvertures de soumissions pour le pavage du chemin Ridge; ®
11. Demande de prix pour lignage de rues de la municipalité; ®
12. Présentation d'une offre de service de PG pour paiement de facture en ligne; ®
13. Légion canadienne – achat de couronne de coquelicots ; ®
14. Déneigement pont Dewittville – M. Richard Sherry pour 60\$; ®
15. Entente pour l'expert en prévention moyens / hauts-risques; ®
16. Estimation des besoins formation pompier – résolution demande d'aide financière; ®
17. Achat de criblure de pierre voirie carrière Godmanchester (Whisco); ®
18. Fondation de l'hôpital Barrie Memorial; ®
19. Augmentation quote-part aréna; ®
20. Adoption du rapport mensuel du chef pompier - septembre; ®
21. Adoption du rapport mensuel de la voirie - septembre; ®
22. Adoption du rapport de l'inspecteur – septembre; ®
23. Varia...
24. **Période de questions;**
25. Fermeture de l'assemblée. ®

2023-10-02-490

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-491

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

QUE les comptes à payer des chèques no 10006 à 100049 au montant de 76 353,20\$ et les salaires de septembre 2023 au montant de 22 939,43\$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-492

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ENTENTE INTERMUNICIPALE SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE LA VILLE D'HUNTINGDON ET LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de signer l'entente intermunicipale entre la ville d'Huntingdon et la Municipalité de Godmanchester.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-493

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès* et d'adopter la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Godmanchester.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-494

PROPOSÉ PAR : Judith fouquet

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a aucune réglementation concernant l'utilisation des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire promouvoir une utilisation responsable des TI, dans le respect du cadre légal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut contrer tout usages abusifs, illégaux ou inappropriés;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'adopter la politique relative à l'utilisation des technologies de l'information.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-495

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉCRITURE DE JOURNAL GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune réglementation concernant les écritures de journal général.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de la transparence et de la responsabilité financière;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique d'écriture de journal général contribuera à garantir la cohérence, la qualité et l'exactitude des enregistrements financiers de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite établir des normes claires et uniformes pour la tenue des registres financiers;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'adopter la politique relative aux écritures de journal général afin de régir la tenue des registres financiers de la Municipalité. La directrice générale sera responsable de la mise en œuvre et de l'application de la politique d'écriture du journal général, en collaboration avec les différents services municipaux (s'il y a lieu).

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-496

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

RÉSULTAT DES OUVERTURES DE SOUMISSIONS POUR LE PAVAGE DU CHEMIN RIDGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au pavage d'une partie du chemin Ridge;

CONSIDÉRANT QUE l'appels d'offres 2023-01, Travaux de réfection de pavage 2023, fut préparée par Monsieur Denis Brouillard, ingénieur de la Firme EXP

CONSIDÉRANT QUE les soumissions furent ouvertes publiquement le 27 septembre 2023 à 10h00 et pouvaient se lire comme suit :

1. Les Pagaves Ultra Inc.	322 379,09 \$
2. Eurovia Québec Construction Inc.	429 273,19 \$
3. Ali Excavation Inc.	314 526,99 \$
4. Roxboro	348 932,11 \$
5. Les Pavages Céka Inc.	327 042,94 \$
6. Sintra Inc.	308 114,83 \$

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) sont incluses.

Le comité d'ouverture était composé de Mme Jacinthe Murphy, directrice générale par intérim, Mme Anik André, commis de bureau et M. Patrick Leduc, chef d'équipe de la voirie.

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur M. Denis Brouillard a procédé à la vérification des soumissions et qu'il suggère d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra Inc. pour un montant de 308 114,83\$ incluant les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de retenir la soumission de Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), dont le siège social sis au 335-5500 avenue Royalmount, Mont-Royal, Québec, H4P 1H7, pour le pavage d'une partie du chemin Ridge au montant de 308 114,83\$ taxes incluses.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-497

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR LE LIGNAGE DE RUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour le lignage de rues de la Municipalité sont les suivantes :

1. Marquage Signalisation Rive-Sud Inc	29 875,78\$
2. Ligne Maska	31 850,00\$
3. Ligne Rive-Sud	31 395,00\$
4. Marquage Traçage Québec	Aucune soumission reçue

POUR CES MOTIFS, il est résolu de retenir la soumission de Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc., sis au 1 rue Dieppe, Candiac, Québec, J5R 0G4, pour le lignage des rues de la Municipalité, au montant de 29 875,78 taxes en sus.

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-10-02-498

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION DU VOLET PAIEMENT DE FACTURE EN LIGNE DE PG SOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire payer les fournisseurs par voie électronique;

CONSIDÉRANT QU’il manque un volet pour pouvoir transférer les données du logiciel de la Municipalité vers le portail bancaire;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d’adhérer au volet Télétransmission -comptabilité de PG Solution au montant de 790.00\$ pour les licences, 801.00\$ pour l’activation et la formation et 200\$ récurrent pour le programme CESA de télétransmission.

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-10-02-499

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

**ACHAT DE COURONNE DE COQUELICOTS POUR LE JOUR DU SOUVENIR –
LEGION CANADIENNE**

QU’un don de 105\$ soit remis à la Légion Royale Canadienne pour la couronne de coquelicots.

ADOPTÉ – Le maire n’ayant pas voté

2023-10-02-500

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

DÉNEIGEMENT PONT DEWITTVILLE – SAISON 2023-2024

QUE le déneigement du secteur du pont à Dewittville soit fait par Monsieur Richard Sherry au montant de 60\$ par déneigement pour la saison 2023-2024 avec une garantie minimum de dix (10) déneigements pour la saison.

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-10-02-501

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ENTENTE AVEC L’EXPERT EN PRÉVENTION POUR LES MOYENS/HAUTS RISQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a embauché à titre de préventionniste EXPERTPREVENTION pour ces inspections, moyens et hauts risques et qu’une entente entre les parties est nécessaire afin d’appliquer le plan de prévention.

POUR CES MOTIFS, il est résolu que madame Jacinthe Murphy, directrice générale par intérim signe l’entente avec EXPERPREVENTION tel que rédigée.

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-10-02-502

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ESTIMATION DES BESOINS DE FORMATION POMPIER POUR LA DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE À LA MRC

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;
ATTENDU QUE ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

ATTENDU QU’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS, Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-503

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

ACHAT DE CRIBLURE DE PIERRE POUR LA VOIRIE À LA CARRIÈRE DE GODMANCHESTER (WHISCO)

CONSIDÉRANT QUE mettre du sable dans un chemin de gravier n'assure pas l'adhérence des pneus à une surface glacée;

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique d'y ajouter de la criblure de pierre pour maximiser l'effet;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de faire l'achat de trois (3) voyages de 14 tonnes de criblure de pierre auprès de Carrière Godmanchester (Whisco), sis au 6043 chemin Ridge, Godmanchester, J0S 1H0, au montant de 525\$.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-504

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

DON À LA FONDATION BARRIE MEMORIAL

QU'un don de 300\$ soit remis à la Fondation de l'Hôpital Barrie Memorial.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-505

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

AUGMENTATION DE LA QUOTE-PART POUR L'ARÉNA D'HUNTINGDON

CONSIDÉRANT QUE le coût de la vie augmente et que pour assurer un bon fonctionnement, la quote-part de l'aréna de Huntingdon augmentera de 0,50\$ pour un montant total de 7.50\$ par citoyen;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna offre ses services à la Municipalité de Godmanchester.

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'accepter l'augmentation à 7.50\$ pour la quote-part de Godmanchester à l'aréna d'Huntingdon.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-10-02-506

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL DU CHEF POMPIER – SEPTEMBRE

QUE le rapport présenté du chef pompier pour le mois de septembre soit adopté;
ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-10-02-507

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION DU RAPPORT DE LA VOIRIE – SEPTEMBRE

QUE le rapport présenté par le chef d’équipe de la voirie pour le mois septembre soit adopté;
ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-10-02-508

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ADOPTION DU RAPPORT DE L’INSPECTEUR – SEPTEMBRE

QUE le rapport présenté pour le mois de septembre de l’inspecteur soit adopté.
ADOPTÉE – Le maire n’ayant pas voté

2023-10-02-509

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L’HÔTEL DE VILLE ET LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour le déneigement du stationnement sont les suivantes :

1. SF Pro (9219-3242 Québec Inc)	2 900 \$
2. Hayter Snow removal	5 500 \$
3. Garry Cluff	3 500 \$
4. Richard Sherry	3 000 \$
5. Excavation Car	Aucune soumission reçu

POUR CES MOTIFS, il est résolu de retenir la soumission de SF Pro (9219-3242 Québec Inc), sis au 1481 Botreaux, Ormstown, Québec, J0S 1K0, avec équipements situés au 1814 New Erin, Godmanchester, pour le déneigement du stationnement de l’hôtel de ville et la caserne, au montant de 2 900\$ taxes en sus.

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

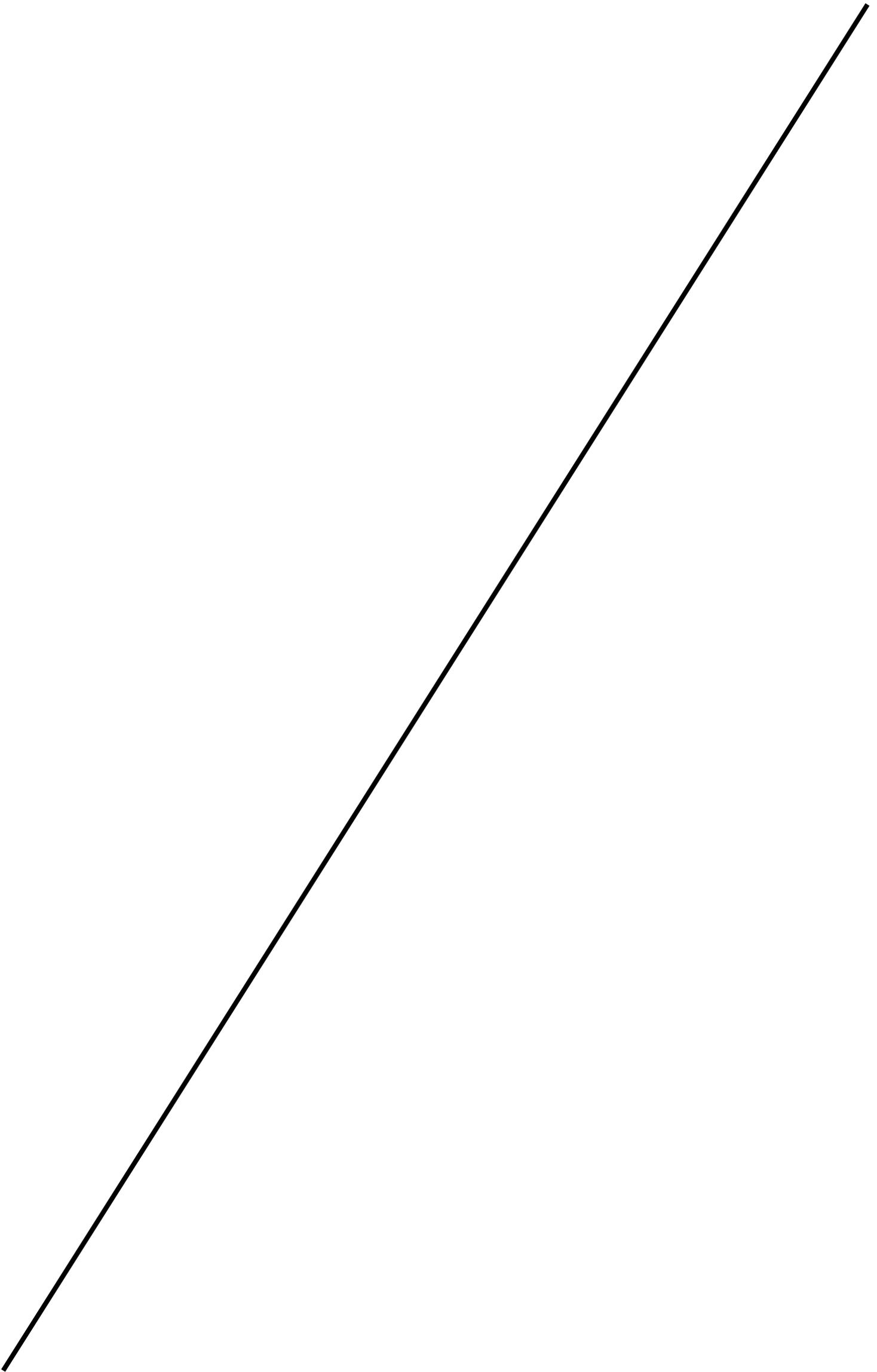
2023-10-02-510

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

Fermeture de l'assemblée à 19h20
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

Pierre Poirier
Maire

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim



4584

